

## RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE THEME : PLANIFICATION DE L'EXPLOITATION DESTINEE AU CHARGE DE CARTOGRAPHIE/GESTIONNAIRES DES DONNEES D'INVENTAIRES ET D'EXPLOITATION ET AUX AMENAGISTES DU CTFC /ACFCAM



### **Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)**

Centre Technique de la Forêt Communale  
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN ; Tél : (00237) 22 20 35 12  
Email : [ctfccameroun@yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com) ;  
Site web : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)

**Yokadouma, du 22 au 28 Août 2011**

*Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)*

*Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de <l'ACFCAM > et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne*

## **I- Contexte de la formation**

Afin de contribuer à la gestion durable des forêts et d'augmenter l'impact de celle-ci sur la réduction de la pauvreté, le Cameroun et l'Union Européenne ont conclu en mai 2010 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Cet accord vise à améliorer la gouvernance forestière et de s'assurer que le bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires du Cameroun.

Le programme d'appui ACP-FLEGT bénéficie d'un financement de l'Union européenne (UE) mais il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

L'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) a bénéficié de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'une contribution financière d'un montant de USD 115,000 (cent quinze mille USD) pour travailler sur les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT.

Parmi les activités pour lesquelles sera utilisée la contribution financière fournie figurent la formation sur la Planification de l'exploitation et destinée au chargé de cartographie/ gestionnaires des données d'inventaire et d'exploitation et aux aménagistes du CTFC /ACFCAM.

Cette formation a eu lieu à Yokadouma. Elle a regroupé les Responsables de cellule de foresterie communale des Communes cibles dans lesquelles le projet se déploie ainsi que quelques communes de l'ACFCAM, à l'instar de Messondo, Yokadouma, Djoum, Messamena, Dimako. Elle a aussi regroupé les Assistants techniques du projet ainsi que tous les aménagistes du CTFC.

Cette formation visait un partage d'expériences entre les Responsables de cellules (CFC) et l'équipe technique du CTFC. Elle devrait permettre à terme, la maîtrise des outils d'exploitation, des inventaires et la planification des activités d'exploitation. De même elle devrait être utile à la compréhension des outils et principes qui sous tendent l'organisation d'une exploitation forestière.

## **II- Objectifs**

### **II-1 Objectifs principal de l'atelier de formation**

L'objectif de cette formation était de :

- Former les participants à la planification des activités d'une exploitation forestière.
- De montrer aux participants l'organisation qui sous tend une exploitation.

### **II-2 Objectifs spécifiques**

L'objectif principal s'est décliné en plusieurs objectifs à l'instar de :

- Former les participants à la rédaction d'un plan quinquennal
- Former les différentes parties prenantes à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement

- Former les parties prenantes au suivi des activités d'exploitation et leur importance dans la chaîne de traçabilité;

### III- Déroulement de la formation

Du 24 au 26 août 2011, il s'est tenu dans la salle des actes de la Commune de Yokadouma, une session de formation des responsables des cellules de foresterie communale des Communes pilotes du projet FAO/FLEGT sur le thème : **Planification de l'exploitation destinée au charge de cartographie/gestionnaires des données d'inventaire et d'exploitation et aux aménagistes du CTFC /ACFCAM.**

#### Jour 1 :

En prélude à l'atelier de formation, les participants ont exécuté le refrain l'hymne national du Cameroun comme un seul homme. Puis le maire, représenté par le secrétaire général de la mairie a lu le discours d'ouverture des travaux. Par la suite, M. Mbarga Messi, chargé du projet FAO/FLEGT du CTFC a présenté de manière succincte les objectifs de la formation précités. Après cette présentation, les participants ont immortalisé ce moment par une photo de famille.

Par la suite, M. Mbarga Messi Joseph, Chargé Projet FAO/FLEGT du CTFC a déroulé les deux premiers modules dont l'un portait sur **les méthodes d'élaboration d'un plan quinquennal** et l'autre sur **la planification une exploitation forestière.**

L'objectif de ces modules était de montrer aux participants comment élaborer un plan de gestion quinquennal d'une forêt communale. Il s'est agit de présenter les différentes étapes de la rédaction d'un plan quinquennal, les éléments qui constituent ce document en occurrence comment décrire le bloc à aménager, les différents modes d'intervention selon qu'il s'agit d'une assiette annuelle de coupes, de l'aménagement des AAC: DME/ DMA par essences ou d'autres Produits. Puis, le formateur a présenté les différents types de travaux d'aménagement qui devraient aussi faire partie du document à rédiger, à l'instar des travaux sylvicoles, du réseau routier, des travaux et mesures de protections contre l'érosion, le feu, la pollution, les mesures de protection de la faune du braconnage et de conservation. Par la suite, il a présenté quelques mesures de mise en valeur comme création des ZICGC, le tourisme écologique, le reportage dans la forêt, la promotion des PFNL : rotin, andok, ezezang, etc. La mise en place des Comités Paysan Forêt, la dynamisation des PME/PMI: entretien route, sous traitance, et les activités de recherche. Enfin, ce dernier a présenté les méthodes de mise en œuvre du Plan Quinquennal. Parmi elles, on a la délimitation des AAC ; l'inventaire d'exploitation ; le marquage des tiges d'avenir; la récolte des fruits et création des pépinières, la planification du réseau routier, les activités d'exploitation/méthodes EFIR, la distribution des plants, reboisement dans la FC, le contrôle post exploitation, et les réalisations sociales. Le formateur a terminé son propos en présentant comment élaborer un planning des opérations annuelles, condition sine qua non d'une bonne mise en œuvre d'un plan quinquennal et d'une bonne application des recommandations d'aménagement prescrites dans le plan d'aménagement.

Par ailleurs, faisant le lien entre la santé du travailleur et la mise en œuvre du plan quinquennal, le point focal communal VIH s'est entretenu avec tous les participants sur les méfaits du VIH/SIDA et le coup que se ravage porte sur le travail. Il a démontré

la nécessité du port correct et systématique du préservatif masculin. Cette espace de sensibilisation s'est soldé par une séance de questions-réponses. Le point focal a donc exhorté les participants a adopté un comportement responsable en pratiquent l'abstinence, la fidélité ou le port du préservatif avant toute relation sexuelle avec son partenaires afin qu'une santé de fer règne dans les communes et dans le personnel qui y travaille.



**Phot1 & 2:** *Présentation du module sur l'Elaboration du plan quinquennal*

### **Jour 2 :**

Le second jour, M. Louis Bernard CHETEU, Directeur Technique du CTFC a présenté le quatrième module portant sur le ***suivi d'exploitation et son importance pour le système de vérification de la légalité FLEGT.***

Le formateur a tenu dans son propos liminaire à rappeler le contexte dans lequel le Cameroun et l'Union européenne ont signé un APV/FLEGT en rappelant les objectifs des APV qui ont été conclus pour contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et pour améliorer la gestion forestière et le renforcement des réformes en cours dans le secteur forestier, avec notamment des mesures de renforcement des capacités et des mesures spécifiques pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les populations locales.

Par la suite, il a présenté le régime d'autorisation FLEGT instauré par L'APV/FLEGT au Cameroun. Ce régime est tout simplement un ensemble d'exigences et de procédures permettant de vérifier que les bois et les produits dérivés expédiés vers l'Union européenne sont produits légalement et de l'attester par la délivrance d'autorisation FLEGT. Le formateur a relevé que ce régime d'autorisation FLEGT est soutenu par le Système de Vérification de la Légalité (SVL) qui est un moyen fiable de distinguer les produits forestiers d'origine licite de ceux d'origine illicite conformément à la définition du bois légal consacrée dans le texte du présent accord . Il permet de s'assurer en tout temps et en tout lieu sur le territoire camerounais que seul le bois produit ou acquis de manière légale est en circulation, et est susceptible de recevoir une autorisation FLEGT en cas de besoin. Le fonctionnement du SVL repose sur certains éléments tels : la vérification de la légalité de l'entité forestière; le suivi national de l'activité forestière; le contrôle national de l'activité forestière; la



vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement; l'émission des autorisations FLEGT; un audit indépendant; et le montage institutionnel.

Par ailleurs, le formateur a présenté les différentes grilles de légalité déjà élaborées à ce jour à l'instar de la convention d'exploitation, la forêt communale, l'exploitation en régie, l'autorisation de récupération des bois, l'autorisation d'enlèvement des bois abattus, la vente de coupe dans le domaine national, la forêt communautaire; l'exploitation en régie, le permis spécial; l'exploitation de l'ébène dans le domaine national et dans les forêts communales enfin les unités de transformation des bois. Il a souligné que grilles de légalités ont été élaborées en tenant compte des spécificités liées aux différentes sources de provenance du bois: Domaine Forestier Permanent (DFP), Domaine Forestier Non Permanent (DFNP) ou encore des Unités de Transformation du Bois (UTB).

En résumé, les grilles de légalité comportent trois éléments essentiels: Les critères; Les indicateurs et Les vérificateurs. Ces éléments sont en réalité le fondement du référentiel de gestion durable du Cameroun par ailleurs appelé Principes Critères Indicateurs (PCI).

Par la suite, il a présenté le mode d'emploi de ces grilles de légalité ainsi toute la procédure de suivi national de l'activité forestière.



**Photo 3** : Présentation du module sur le suivi d'exploitation et son importance pour le système de vérification de la légalité FLEGT.

### Jour 3 :

Dans la matinée du 26 août 2011, M. NGOA Elie, Chef d'antenne C/S CTFC a présenté un module intitulé : ***Le Plan annuel d'opération : Outil de gestion basé sur la connaissance de la ressource à partir de l'inventaire d'exploitation.***

Il s'agissait dans ce module de présenter aux participants comme au premier jour les méthodes d'élaboration d'un plan annuelle d'opération d'une assiette annuelle de coupe. Il a notamment présenté les rubriques constitutives d'un PAO : il s'agit des références administratives ; les résultats de l'inventaire d'exploitation et la mise en œuvre du plan de gestion.

Parlant des références administratives, le formateur a relevé qu'il est important que qu'elles figurent dans le PAO à fin de situer le lecteur et l'utilisateur sur la localisation de la Forêt communale et l'assiette annuelle de coupe. De ce fait es éléments qui sont pris en compte sont : le Pays, la province, le département, l'arrondissement, la commune, le nom de la FC, la date de classement, le nom du sous traitant et le numéro du bloc quinquennal.

S'agissant des résultats de l'inventaire d'exploitation, le formateur a souligné qu'il fallait qu'il y ait la table de peuplement et la table des stocks ou alors le permis annuel d'opération qui désigne le nombre de pieds et le volume à prélever par essences, les diamètres d'abattages autorisés, et la carte de positionnement des tiges ainsi que les essences interdites à l'exploitation.

En ce qui concerne les limites de l'AAC, il fallait délimiter le site de l'exploitation en respectant les coordonnées géographiques levées au GPS. Aussi, qu'il fallait tenir compte des limites naturelles comme les cours d'eau, les rivières.

Enfin, le Chef d'antenne C/S CTFC a présenté le tableau de planification de la mise en œuvre du plan de gestion. Ce dernier a souligné que la construction des ponts, parcs et routes doit être minimisée autant que possible, au besoin l'on peut utiliser les anciennes routes si possible. La planification des routes doit être faite de façon à suivre les lignes de crêtes. Le tracé devrait être amélioré au début des travaux de terrain en fonction des obstacles rencontrés et que les routes secondaires seront fermées dès la fin de leur utilisation.

Dans l'après-midi, les participants ont visité la Forêt communale pour une séance d'exercice d'inventaire d'exploitation. Cette mission a été conduite par M. Mbarga Messi Joseph. A leur retour, le Secrétaire Général représentant le maire de Yokadouma empêché a clôturé les travaux de la formation par un discours.

#### **IV- Résultats obtenus**

- Les participants maîtrisent le processus de rédaction d'un plan quinquennal de gestion et peuvent rédiger ce plan ;
- Les participants maîtrisent la rédaction d'un plan annuel d'opération ;
- Les participants peuvent mettre en œuvre un plan d'aménagement ainsi que le plan quinquennal et PAO ;
- Les participants maîtrisent l'ordre des activités d'une exploitation ;
- Les participants maîtrisent l'organisation d'une exploitation ;

- Les participants maîtrisent l'importance du suivi des activités d'une exploitation dans la chaîne de traçabilité ;
- Les participant comprennent l'importance du suivi d'exploitation pour le système de légalité ;
- Les participants utilisent mieux les outils d'inventaires, du suivi et du contrôle d'une exploitation ( Boussoles, GPS, Fiches de suivi et Documents de chantier).

## V- Annexes

### a) Programme de formation

Date	Heure	Activité
22-23 Août 2011	9H	Départ de Yaoundé-Bertoua-Yokadouma
24 Août 2011	8H – 9H	-Inscriptions -Mot de bien venu du Maire de Yokadouma -Présentation des objectifs de la formation par le Directeur Technique du CTFC -Photo de famille
	9H – 9H30	Pause café
	9H30-13H	<b>Module I</b> Elaboration du plan quinquennal (Mbarga Messi joseph)
	13H – 14H	Pause déjeuner
	14H – 17H	<b>Module I</b> Elaboration du plan Quinquennal (Mbarga Messi joseph) <b>Module II</b> L'exploitation Forestière : organisation
25 Août 2011	8H – 9H	<b>Module III</b> Les Activités d'une exploitation Forestière et leur importance dans la chaine de traçabilité (Mbarga Messi joseph)
	9H – 9H30	Pause Café
	9H30-13H	<b>Module IV</b> Suivi d'exploitation et son importance pour le système de vérification de la légalité FLEGT (LB Cheteu)
	13H – 15H	Pause déjeuner
	15H – 17H	<b>Module V</b> La chaîne de traçabilité de Bois au Cameroun : De l'inventaire d'exploitation à la commercialisation (Louis Bernard Cheteu)
26 Août 2011	8H-9H	Pause Café
	9H – 9H30	Le Plan annuel d'opération : outil de gestion basé sur la connaissance de la ressource à partir de l'inventaire d'exploitation (Ngoa Elie)
	9H30-16H	Descente de terrain Forêt communale pour Séance d'exercice d'inventaire d'exploitation (Ngoa Elie et Mbarga Messi Joseph)
	16H-17H	Clôture de la formation par le Maire de la commune de Yokadouma
27 -28 Août 2011	8H	Départ de Yokadouma –Bertoua-Yaoundé



## **b) Extrait du discours du représentant du maire de Yokadouma**

**Formation des chargés de la cartographie/gestionnaires des données d'inventaire et d'exploitation et des aménagistes du CTFC (Centre technique de la forêt communale) sur la planification de l'exploitation Yokadouma du 24 au 26 août 2011**

### ➤ **Discours d'ouverture du Maire de la Commune de Yokadouma.**

Monsieur le Directeur technique du CTFC,  
Monsieur le Chargé du projet APV/FLEGT,  
Messieurs les Assistants techniques du Projet APV/ FLEGT,  
Monsieur les Chefs de cellule de foresterie communale, Mesdames et Messieurs,  
Chers participants,

J'ai l'agréable plaisir de prendre la parole pour vous adresser mes sincères remerciements pour avoir répondu favorablement à l'invitation à participer à cet atelier de planification de l'exploitation destiné aux chargés de la cartographie/gestionnaires des données d'inventaire et d'exploitation et aux aménagistes du CTFC (Centre technique de la forêt communale) et ce, en dépit de la longue distance qui sépare Yokadouma de vos localités respectives et surtout du mauvais état de la route auquel beaucoup parmi vous ne sont pas habitués.

Je vous souhaite donc une chaleureuse bienvenue dans notre belle cité « **Zoka'adouma** » qui signifie l'éléphant ne tombe pas.

En effet, l'association des communes forestières du Cameroun (ACFCam) a bénéficié de l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture (FAO) d'une contribution financière pour les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT qui constitue une opportunité pour les communes. Ce projet est mis en œuvre par le Centre technique de la forêt communale (CTFC).

En fait qu'est-ce que FLEGT? Beaucoup parmi vous ont certainement déjà une idée, c'est un acronyme anglais qui signifie « Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux ». C'est une initiative de l'Union Européenne (UE), lancée en 2003, visant à améliorer la gouvernance et à diminuer l'exploitation illégale en renforçant la gestion forestière durable, en améliorant la gouvernance et en promouvant le commerce du bois produit légalement.

Quel est l'intérêt des communes à s'engager dans la mise en œuvre du projet FLEGT ?

La mise en œuvre de ce projet permettra à coup sûr aux dites communes de réaliser des bénéfices grâce au bois qu'elles peuvent proposer sur le marché national et international. Ce bois va acquérir une valeur ajoutée et contribuer efficacement à l'amélioration du bien-être des communautés forestières.

C'est ainsi que trois communes pilotes ont été retenues afin de tester le système de traçabilité tel que prévu par FLEGT dans les forêts communales à savoir : Dimako, Messondo et Yokadouma.

La présente formation entre en droite ligne du renforcement des capacités du personnel communal chargé du suivi du processus d'aménagement des forêts communales.

Après plusieurs autres formations de ce genre que vous avez reçu sur les inventaires forestiers conformément au FLEGT, la légalité, la traçabilité, la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts communales, la certification forestière et l'utilisation et la maintenance des nouveaux outils de suivi des inventaires et de l'exploitation, celle-ci vient apporter un plus aux responsables des cellules d'aménagement des communes que vous êtes.

Je vous exhorte donc à suivre avec attention et intérêt tous les enseignements qui vous seront dispensés pendant ces trois jours de formation.

Sur ce je déclare ouverts les travaux portant sur la planification de l'exploitation destinée aux chargés de cartographie/gestionnaires des données d'inventaire et d'exploitation et aux aménagistes du CTFC ;

Je vous remercie pour votre aimable attention.